



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00631

Numéro SIREN : 451 147 102

Nom ou dénomination : A.T.E.

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2017 sous le numéro de dépôt 892

S.A.R.L ATE

S.A.R.L au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
30 DECEMBRE 2015
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 30/09/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE
Le 30 DECEMBRE
À 17 heures,

Les associés de la société sus – désignée se sont réunis au siège social en assemblée ordinaire annuelle, sur convocation adressée par la gérance à chaque associé.

Sont présents : Monsieur Daniel ISOARDI possédant 60 parts.
Madame Lydia BOSCO possédant 40 parts

La présidence est assurée par Monsieur Daniel ISOARDI gérant en exercice.

La feuille de présence permet au président de constater que plus de la moitié du capital social étant représentée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut, en conséquence valablement délibérer.

Puis il rappelle que le texte des résolutions proposées, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le rapport de gestion ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social depuis ce moment.

L'assemblée prend acte et entérine cette déclaration.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des participants à l'assemblée :

- 1- Les Statuts de la société,*
- 2- Une copie de l'avis de convocation adressé à chaque associé,*
- 3- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,*
- 4- Le rapport de gestion,*
- 5- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,*
- 6- La feuille de présence à l'assemblée.*

Le Président donne alors lecture de l'ordre du jour.

A handwritten signature in the bottom right corner of the page.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.
- 2- Approbation des comptes présentés par la gérance, affectation et répartition des résultats dudit exercice.
- 3- Lecture du rapport de la gérance sur les conventions susceptibles d'être visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et examen et approbation, s'il y a lieu, de la ou des conventions qui y sont relatées.
- 4- Quitus à la gérance de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.
- 5- Questions diverses.

Puis, après lecture, elle commente le rapport de gestion sur l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé et les résultats enregistrés, ainsi que sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Il examine enfin les différents postes du bilan et les comptes annexes.

Un échange de remarques s'engage alors entre les deux associés sur l'évolution de la société et l'orientation à donner à l'activité sociale.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des commentaires y afférent sur l'activité sociale de l'exercice clos le **30/09/2015** approuve ledit rapport, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice **un résultat bénéficiaire de 19 190€.**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés décide que le **bénéfice comptable** de l'exercice s'élevant à la somme de **19 190€** sera affecté de la façon suivante:

- **Distribution de dividendes : Néant**

Le solde en réserves facultatives de 19 190€.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

dh 

TROISIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions susceptibles d'être visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont relatées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés consent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'accomplissement de sa mission et l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé, considérant qu'elle a apporté toute la diligence nécessaire à la bonne marche des affaires sociales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION :

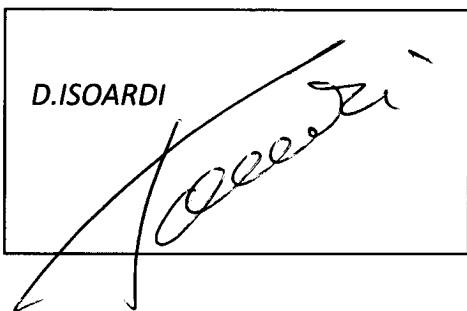
L'assemblée entérine la rémunération annuelle attribuée à la gérance, soit 7 200 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

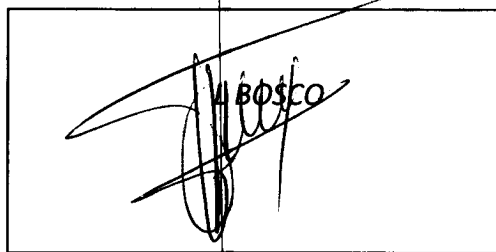
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés.

D.ISOARDI



BOSCO



SARL ATE

S.A.R.L au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2015

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30/09/2015 ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'il vous a été adressé, avec le présent rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Les principales informations concernant cet exercice sont les suivantes:

1-EVOLUTIONS DE L'EXERCICE:

*Le chiffre d'affaires s'élève à 154 814€ pour l'exercice clos le 30/09/2015

- Les comptes courants d'associés s'élèvent à 83 326€
- Les emprunts restant à rembourser s'élèvent à 0 €
- Les rémunérations de la gérance majoritaire ont été pour l'exercice considéré de : 7 200 €.

2-RESULTATS:

Le résultat de l'exercice est un bénéfice comptable de 19 190€ ; nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante:

***Distribution de dividendes** : Néant

***Le solde de 19 190€ en réserves facultatives.**

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés, et voter les résolutions qui ont été proposées.

LA GERANCE.



SARL ATE

S.A.R.L au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2015

Madame, Monsieur

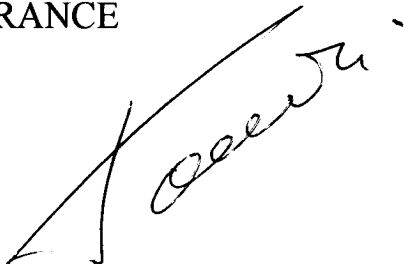
Aux termes de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance doit présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou indirectement par personne interposée, entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.

L'assemblée statue sur ce rapport, étant précisé qu'au cas où une telle convention serait intervenue, le gérant ou l'associé intéressé ne pourrait pas prendre part au vote de la résolution concernant cette convention, et que ses parts ne seraient pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Nous vous rappelons en conséquence que pendant l'exercice écoulé, les conventions suivantes ont été conclues :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">□ Location d'un local pour un montant de 400 € par mois par la SCI BYZANCE. | |
|---|--|

LA GERANCE



Désignation de l'entreprise A T E SAS

Adresse de l'entreprise 41 CHEMIN DU CAMOUYER 06330 ROUEFORT LES PINS

Numéro SIRET * 4 5 1 1 4 7 1 0 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 1 5</u>	<u>3 0 0 9 2 0 1 4</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120
	Ecart de réévaluation	124	124
	Réserve légale	126	126
	Réserves réglementées *	130	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132	132
	Report à nouveau	134	134
	Résultat de l'exercice	136	136
	Provisions réglementées	140	140
	Total I	142	142
	Provisions pour risques et charges	154	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	172
	Produits constatés d'avance	174	174
	Total III	176	176
Total général (I + II + III)		180	180
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ATE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 5
Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 4
Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	15 122	21 694
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217	17 925	218	139 692	154 115
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	0	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	154 814	175 811
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	8 993	10 287
	Variation de stock (marchandises) *				236	720	(4 338)
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	2 403	8 509
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 3 442 - immobilier)			242	36 253	44 261
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 589)			244	1 110	621
	Rémunérations du personnel *				250	61 419	72 177
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 118	25 091
	Dotations aux amortissements *				254	2 091	3 886
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	132	9
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	137 240	160 503
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	17 574	15 307
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)		280	956	708
	Produits exceptionnels		(IV)		290		
	Charges financières		(V)		294	2	
	Charges exceptionnelles		(VI)		300	274	(16)
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)		306	(936)	2 140
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	19 190	13 891
B - RÉSULTAT FISCAL					312	19 190	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	(415)	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
Déductions	Entreprise nouvelle (44, sixties) 986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987		Zones de revitalisation de la défense (44, sixties) 127		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, sixties A) 989					
	Divers* ZFA (44, quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346		350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	18 775	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	18 775	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380 8 571		n° du centre de gestion agréé : 388			
Montant de la T.V.A. collectée 374 25 718		Effectif moyen du personnel* : 376 2		dont apprentis : 0		Effectif affecté à l'activité artisanale 861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 6 991		Montants des prélèvements personnels de marchandises* 399					

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 979	412		414		416	1 979	1 979	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	30 132	442	3 199	444		446	33 331	33 331	
	Installations générales, agencements divers	450	3 545	452		454		456	3 545	3 545	
	Matériel de transport	460	15 892	462		464		466	15 892	15 892	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 741	472		474		476	3 741	3 741	
	Immobilisations financières	480	76	482	85	484	76	486	85	85	
TOTAL		490	55 363	492	3 284	494	76	496	58 572	58 572	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 979	502		504		506	1 979		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	24 852	532	1 840	534		536	26 693		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 006	542	251	544		546	2 256		
	Matériel de transport	550	15 907	552		554		556	15 907		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 741	562		564		566	3 741		
TOTAL		570	48 484	572	2 091	574		576	50 575		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 5

N° SIRET 4 5 1 1 4 7 1 0 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATE

ADRESSE (voie) 41 CHEMIN DU CAMOUYER

CODE POSTAL 06330

VILLE ROQUEFORT LES PINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ISOARDI Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 1254 Voie CHEMIN DE SAINT BERNARD

Code postal 06220 Commune VALLAURIS Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique BOSCO Prénom(s) LYDIA

Nom marital ISOARDI % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 1254 Voie CHEMIN DE ST BERNARD

Code postal 06220 Commune VALLAURIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ATENéant ☐ *Exercice ouvert le : 01102014et clos le : 30092015Durée en nombre de mois 12**I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Ventes de marchandises	108	15 122
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	139 692
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	0
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	154 814

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	8 993
Variation de stock (marchandises)	122	720
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	2 403
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	28 011
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	132
Abandon de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	40 259

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	114 555
-----------------------------	--------------------------	-----	---------

IV - CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)	117	114 555
---	-----	---------

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous.
Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Mono-etablissement au sens de la CVAE					020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE					022	154 814	
Période de référence		du	024	01/10/2014	au	160	30/09/2015
Date de cessation					186		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 979		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 132		3 199
Installations générales agencements aménagements divers	3 545		
Matériel de transport	15 892		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 741		
TOTAL	53 309		3 199
Autres titres immobilisés			85
Prêts, autres immobilisations financières	76		
TOTAL	76		85
TOTAL GENERAL	55 363		3 284

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 979	1 979
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 331	33 331
Installations générales agencements aménagements divers			3 545	3 545
Matériel de transport			15 892	15 892
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 741	3 741
TOTAL			56 508	56 508
Autres titres immobilisés			85	85
Prêts, autres immobilisations financières		76		
TOTAL		76	85	85
TOTAL GENERAL		76	58 572	58 572

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 979			1 979
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 852	1 840		26 693
Installations générales agencements aménagements divers	2 006	251		2 256
Matériel de transport	15 907			15 907
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 741			3 741
TOTAL	46 506	2 091		48 597
TOTAL GENERAL	48 484	2 091		50 575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 840				
Instal. générales agenc. aménag. divers	251				
TOTAL	2 091				
TOTAL GENERAL	2 091				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	19 223	19 223	
Personnel et comptes rattachés	1 700	1 700	
Impôts sur les bénéfices	3 076	3 076	
Taxe sur la valeur ajoutée	482	482	
Débiteurs divers	56 396	56 396	
Charges constatées d'avance	839	839	
TOTAL	81 716	81 716	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 879	17 879		
Personnel et comptes rattachés	3 159	3 159		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 455	5 455		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 759	6 759		
Groupe et associés	90 826	90 826		
TOTAL	124 078	124 078		

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	4-5 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	5-8 ANS
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 448
Total	2 448

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	839
Total	839